

Horaires : Lundi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30
Du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30
Le Samedi de 9h00 à 11h30
N° de téléphone : 02.32.36.03.27

PACY-SUR-EURE

VOUS DEVEZ VOUS PRESENTER PERSONNELLEMENT AINSI QUE VOS ENFANTS MINEURS AVEC LES DOCUMENTS CITÉS CI-DESSOUS
ATTENTION : LE DÉPÔT DE PASSEPORT ET/OU DE CARTE D'IDENTITÉ SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SI VOUS N'HABITEZ PAS PACY-SUR-EURE OU LE CANTON

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

1. **PRE-DEMANDE EN LIGNE SUR ANTS.GOUV.FR**

2. **Un justificatif de domicile de moins de 1 an (EN PAPIER OBLIGATOIREMENT)**
Ex : AVIS D'IMPOSITION, FACTURES (EAU, TÉLÉPHONE, GAZ…) QUITTANCE DE LOYER NON MANUSCRITE. PAS DE TAXE FONCIERE, NI AVIS IMPOT DÉCLARATIF

3. **La carte d'identité ou le passeport [original(e)]** en fonction du titre à renouveler (même périmé)

4. **Photos d'identité non découpées de face, de moins de 6 mois,**
SANS LUNETTES, couleurs, sans sourire, bouche fermée, tête droite
sur fond clair et non numérique, tête nue, cou dégagé, visage dégagé, regard fixe sur l'objectif

Aucune impression ne sera faite sur place
Le renouvellement de la carte d'identité est GRATUIT !

CAS PARTICULIERS :

- ✓ **Pour les personnes majeures hébergées :**
  - Attestation d'hébergement **(papier)**
  - Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 1 an **(papier)**
  - La pièce d'identité de l'hébergeant **(originale)**

- ✓ **Si garde alternée ou divorce des parents :** fournir *POUR CHAQUE PARENT* : le justificatif de domicile, la pièce d'identité *originale*, une attestation commune indiquant le souhaite de faire une demande pour l'enfant. (et le jugement complet s'il y en a un)

- ✓ **Pour les mineurs :** pièce d'identité du parent présent **(originale & photocopie)**

- ✓ **Pour les personnes mariées (changement de nom d'usage) :** acte de mariage de moins de 3 mois

- ✓ **En cas de veuvage :** apporter la photocopie de la page concernée du livret de famille ou l'acte de décès de l'époux de – de 3 mois

- ✓ **En cas de divorce et conservation du nom d'épouse**, jugement de divorce **(original & photocopie)**

EN CAS DE PERTE OU VOL :

Perte : déclaration à compléter en mairie ou téléchargeable sur internet (à imprimer et à apporter)
Vol : procès-verbal COMPLET de la Gendarmerie

- ✓ **Pour le passeport :** tarifs du timbre fiscal électronique : Adulte **: 86 €**
(renouvellement / perte / vol) Mineur de 15 à 17 ans **: 42 €**
Mineur de moins de 15 ans : **17 €**

- ✓ **Pour la carte d'identité :** tarif du timbre fiscal électronique : 25€

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS CNI/PASSEPORT

Il doit être au NOM et Prénom de l'usager

Il doit dater de moins d'un an

Le justificatif de domicile ne doit pas être une photo ou un scan mais un document original ou bien un pdf imprimé de bonne qualité

Pour les femmes mariées, le justificatif de domicile peut être au NOM et Prénom de son mari

- Facture de téléphone (fixe ou portable)
- Facture d'électricité ou de gaz (Bien s'assurer que l'adresse de consommation sur le côté du document soit la même que l'adresse en en-tête)
- Quittance de loyer (non manuscrite, faite par un organisme officiel)
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance habitation

Les justificatifs refusés par la Préfecture :

- Taxe foncière
- Avis déclaratif d'impôt
- Bulletin de salaire
- Contrat de bail
- Contrat de ligne mobile ou fixe
- Attestation ou facture assurance auto ou santé



Aucune impression ne sera faite sur place